

RELÂCHE TON FOU!

CAMP DE 3 JOURS

(mardi au jeudi) incluant la programmation suivante :

MARDI :

Parc éphémère et glissade

MERCREDI :

Sortie au Parc du Domaine Vert
(centre de plein air)

JEUDI :

Matinée jeunesse,
patinage et jeux extérieurs.

5 au 7 mars de 9 h à 16 h
(halte incluse de 8 h à 9 h
et de 16 h à 17 h 30)

Âge requis : 5 à 11 ans

(date de calcul au 30 septembre 2018)

Lieu : Chalet Pauline-Vanier

Coût : 65 \$ (résident)/130 \$ (non-résident)

*Inscription requise (minimum 12, maximum 28)



ACTIVITÉS LIBRES

Présence d'un adulte
REQUISE

LUNDI 4 MARS

BADMINTON LIBRE DE 13 H À 16 H

Présentez-vous sans réservation. S'il y a un grand achalandage, une rotation des joueurs sera coordonnée par le préposé sur place.

Lieu : gymnase du Pavillon de la Vallée

Matériel requis : tenue vestimentaire sportive,
raquette et volant Coût : gratuit

MARDI 5 MARS

PARC ÉPHÉMÈRE DE 10 H À 16 H

Jeux libres : jeu gonflable, trampoline, zone 0-5 ans,
coloriage, jeux de société, etc.

Lieu : gymnase du Pavillon de la Vallée Coût : gratuit

JEUDI 7 MARS

MATINÉE JEUNESSE YAN SOLO À 10 H

Spectacle familial clownesque de 50 minutes s'adressant
à un public de 4 à 12 ans.

Lieu : Grande salle du Chalet Pauline-Vanier

Coût : 5 \$ par personne de 2 ans et plus. Prix de groupe
disponible pour les garderies. Vous devez payer votre
admission au Service de la vie communautaire 5 à 15 minutes
avant la tenue du spectacle.

VENREDI 8 MARS

PRÉSENCE DES POMPIERS ET VISITE D'UN CAMION DE 10 H À 12 H*

Lieu : Parc John-H.-Molson Coût : gratuit

*À noter que l'activité pourrait être annulée s'il y a une intervention d'urgence.

PÉRIODE ET PROCÉDURES D'INSCRIPTION

La procédure d'inscription est la même que celle de la session d'hiver (voir p. 6) à l'exception des précisions suivantes :

- ❄️ Veuillez noter qu'à compter de 12 h 30 le vendredi 15 février, le coût d'inscription sera majoré de 10 \$ par participant;
- ❄️ Date limite : aucune nouvelle inscription ne sera acceptée après 17 h le 26 février;
- ❄️ Les inscriptions sont non-remboursables et non-échangeables;
- ❄️ Lors de l'inscription, vous devez obligatoirement :
 - Fournir le numéro d'assurance maladie de l'enfant;
 - Avoir les informations relatives à l'état de santé de l'enfant (allergie, maladie, trouble de comportement, etc.);
- Fournir le numéro d'assurance sociale du parent ou du tuteur qui paie les frais de garde afin que nous puissions émettre le « relevé 24 ». Ce relevé est exigé par le Ministère du Revenu si vous désirez vous prévaloir de votre droit au crédit d'impôt remboursable;

Prenez note que nous ne procéderons pas à l'inscription si des informations sont manquantes.

EMPLOIS D'ÉTÉ POUR LES ÉTUDIANTS (16 ANS ET PLUS)

Le Service de la vie communautaire de la Ville de Saint-Sauveur est à la recherche de candidats dynamiques et motivés souhaitant travailler au sein de nos services saisonniers.

- Pour les postes de coordination au Programme des camps (coordonnateurs, coordonnateurs adjoints et intervenant), la date limite pour soumettre votre candidature est le 1^{er} février.
- Pour tous les autres postes en lien avec le Programme des camps, le Club junior de tennis et le skatepark, la date limite pour soumettre votre candidature est le 8 mars. À noter que la formation DAFA est un prérequis obligatoire pour les postes en animation au Programme des camps.

Si vous êtes intéressé, veuillez faire parvenir votre curriculum vitae par courriel au Service de la vie communautaire à communautaire@ville.saint-sauveur.qc.ca

DIPLÔME D'APTITUDE AUX FONCTIONS D'ANIMATEUR*



29 30 31
MARS
ET
12 13 14
AVRIL

Chalet Pauline-Vanier
33, avenue de l'Église
Saint-Sauveur

INSCRIPTION

28 JANVIER AU 29 MARS 2019

WWW.PROGRAMMEDAFA.COM

COÛT 90 \$

INFORMATION

450 227-2669 POSTE 420

* Certification obligatoire (33 h) pour travailler en animation dans les camps de jour municipaux de la MRC des Pays-d'en-Haut.

